

25-NOV-2009

2009-3659

FRONT PANEL

=====

S.C. Johnson®

Raid®

TUE- GUÊPE INSECTICIDE 5

VAPORISE JUSQU'À 4 MÈTRES

PRODUIT PRESSURISÉ / DOMESTIQUE

400g

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER



EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE



EXPLOSIF

SIDE PANEL

=====

Tourner et briser la languette avant de vaporiser.

Tue au contact guêpes et frelons. Détruit les larves et chrysalides dans le nid.
Empoisonne les guêpiers.

MODE D'EMPLOI : POUR USAGE À L'EXTÉRIEUR SEULEMENT. Tenir la canette aérosol aussi droite que possible pendant la vaporisation. Se tenir à une distance prudente du guêpier (2 à 4 m) et diriger le gicleur vers le nid en ayant le vent dans le dos. Vaporiser jusqu'à ce que le guêpier soit complètement imbibé, afin d'atteindre autant de guêpes et de frelons que possible. Vaporiser de préférence le soir ou très tôt le matin, car les guêpes et les frelons passent la nuit dans leur nid. Ne pas vaporiser à la ronde ni sur les insectes au vol. Ne pas se placer directement sous le guêpier. Ne pas vaporiser directement sur la végétation. Éviter toute saturation excessive des matériaux d'asphalte.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Il est nocif et peut être mortel d'avaler ce produit. L'inhalation et l'absorption par la peau sont aussi nocives. Ne pas diriger le jet vers le visage. Éviter de respirer le produit vaporisé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas fumer durant l'utilisation du produit. Ne pas vaporiser sur les êtres humains, les animaux, la nourriture, la vaisselle ou les ustensiles. Bien se laver les mains après l'utilisation. **CONTENU SOUS PRESSION.** Ne pas placer le contenant dans l'eau chaude ni près d'un radiateur, d'un poêle ou d'une autre source de chaleur. Ne pas percer ni incinérer le contenant et ne pas l'entreposer à des températures de plus de 50 °C. Le produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer ni jeter le produit dans les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les étangs, et empêcher qu'il soit entraîné dans ceux-ci. Le produit utilisé sous forme de traitement direct de même que les résidus du produit sont hautement toxiques pour les abeilles. Les applications doivent être planifiées afin d'assurer un laps de temps maximum entre le traitement et la prochaine période d'activité des abeilles.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. L'atropine est le contrepoison indiqué. Contient un distillat de pétrole.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour libérer la pression, emballer et jeter avec les ordures ménagères.

GARANTIE : Permethrine 0,124 %, Tétraméthrine 0,119 %. No D'HOM. 25745 LOI P.A.

Questions ou commentaires? Composer le 800-558-5566 ou écrire à Helen Johnson.
®Marque canadienne déposée de S.C. Johnson & Son, Inc. Utilisateur autorisé S.C. JOHNSON ET FILS, LIMITÉE, Brantford, Ont., Canada N3T 5R1

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))